



FICHE D'INSCRIPTION 2026 / 2027

PLAISIR DE MARCHER

Tous les mardis (sauf vacances scolaires)

Démarrage du groupe à 14h00 sur le parking de la salle du Val de Maine

Possibilité de co-voiturage si les parcours sont un peu plus éloignés (participation aux frais souhaitée)

L'adhésion à Familles Rurales est obligatoire pour participer à cette activité.

J'ai rempli le bulletin et j'y ai joint un chèque de 30 € (ou de 38 € si je n'habite pas Bouchemaine)

Entourer le montant du chèque établi.

Si vous participez à plusieurs activités, à laquelle avez-vous remis le bulletin d'adhésion ?

Vous avez payé votre adhésion dans une autre commune, indiquer laquelle

n° de la carte 2026

Civilité	Nom en majuscules	Prénom en majuscules	Date de naissance
M Mme			

Adresse

Code postal..... Ville.....

Téléphone portable (indispensable pour l'envoi des SMS).....

Téléphone fixe (si vous n'avez pas de tél. portable)

Adresse e-mail (écrire très lisiblement en insistant sur les points et les tirets)

.....

Important : J'autorise l'association Familles Rurales à prendre des photos ou à faire de courtes vidéos pendant les activités. Celles-ci pourront être utilisées lors de l'Assemblée générale ou lors de publication d'articles dans le journal local ou pour illustrer la plaquette annuelle. En aucun cas, ces images ne seront diffusées sur les réseaux sociaux.

oui non fait à Bouchemaine, le Signature

INSCRIPTION et PAIEMENT

Pour la saison 2026-2027, les inscriptions pourront se faire en ligne avec l'application **HelloAsso**, accessible via un lien mis à votre disposition sur le site internet [Familles Rurales Bouchemaine](#) (paiement par CB)

Les inscriptions pourront se faire également sur fiches papier que vous trouverez sur le site de l'AFR, à remettre complétées au professeur ou au responsable d'activité.

Une permanence sera assurée le **vendredi 25 septembre de 18h15 à 20h00** dans le hall de la salle de danse du Petit Vivier.

Un dossier complet devra comporter

- 1°) le **bulletin d'adhésion** (complètement rempli) avec un chèque de 30 € (ou de 38 € pour les personnes n'habitant pas Bouchemaine)
- 2°) la **fiche d'inscription** à la marche (complètement remplie)